



Le temps syndical dans la Fonction Publique Hospitalière

Classe virtuelle

Réf : RH003

Durée : 3h

Dates et tarifs disponibles sur le site de l'association

Objectifs

- › Appréhender les différentes autorisations d'absence
- › Savoir suivre le crédit de temps syndical et la mutualisation du temps syndical
- › Maîtriser les règles concernant les congés formation des représentants du personnel

Public*

- › DRH, RRH, gestionnaires RH

Programme

Les différentes autorisations spéciales d'absence (ASA) et le crédit de temps syndical (à jour du CGFP)

- › Les heures mensuelles d'information
- › Les autorisations spéciales d'absence pour participer aux congrès syndicaux et réunions des organismes directeurs
- › Les autorisations d'absence pour participer aux instances, groupes de travail et négociations
- › Le crédit de temps syndical
- › Les particularités du temps de délégation des membres de la F3SCT
- › Temps syndical et temps de travail

La mutualisation du temps syndical : présentation simple du dispositif

Les droits à formation des représentants du personnel

Méthodes pédagogiques

- › Apports cognitifs préalables
- › Explication pratique de chaque autorisation spéciale d'absence
- › Synthèse des connaissances indispensables
- › Support pédagogique remis aux stagiaires

Les participants ont accès à un espace stagiaire leur permettant de télécharger le support de formation ainsi que des éléments complémentaires (articles, fiches techniques...)

Modalités d'évaluation

- › Évaluation des connaissances
- › Évaluation des acquis en continu : étude de cas, mises en situation pratique, étude de jurisprudences
- › Questionnaire individuel de satisfaction à chaud
- › À distance : impact de la formation sur l'évaluation des pratiques

Intervenants

Juriste spécialisé en droit de la Fonction Publique Hospitalière

Coordination : Jean-Yves COPIN

Délais d'inscription

Les inscriptions peuvent être enregistrées jusqu'à 48h avant la session. Cependant nous vous conseillons de nous les adresser au plus tard un mois avant le début du stage ; délai à partir duquel nous confirmons les formations

Accessibilité

*Transfaire prend en compte l'intégration des personnes en situation de handicap.
Contactez-nous afin d'étudier les différentes possibilités d'adaptation mises à disposition*